

Acte de décès exist. (jugement)
Moumier, Achille

soit leut. ^{4^e} aux. 4^e H: Batterie n^o 2119 H. 2863

(^{2^o} ^{12^o} ^{14^o}) **AD** décédé à Amersvelde le 1^{er} H-10-18 <sup>(18^o ^{14^o} ^{12^o} ^{14^o}) ^{hannover}
infirmi le long de la route de Staden.</sup>

à l'ancien route Dijnstude-Roulers - B. g. 2. K. 112 (sect. III)
à route Karren-Staden bord de la route à 200 m. au
N. de la borne g. (sect. III) esed et réjaekons. (V. III)

Q. N. pas en possession du certificat de décès
Sub. E/C 6964 le 3.10.19 à Mjg. 3-10-19.
pol n'a pu être dressé

Sub. R.S. 5272, k. 5. 12.19 au 4 lieut. Bemy: dem. renst.

F/842

Mdn n^o: 0.60. 56118. au M. dem. e. d. 11.5.20

R. L. 10486, - 2915720 - à S. III, dem. renst. tombe.

E/C 19158. 31.5.20 à Mdn a et n'a pu être dressé. Eug.

Secteur III - 997 du 12-6-20: donne lieu à.

E. 842^a du 1.10.20 au C^t H: A. dem. à ouvr. enq. auprès des
anc. mil. afin de four.ourn. nomset adr. de 3 témoins du t.

L: D. J. - n^o: 4447, du 14-10-20 donne adresse dem.

E/C 27580/23-10-20 à Mdn: enq: sans rés. ultext.

E 842^e du 8-1-21 à Barbenceon - dem. ext. a.
naiss^{ce}.

E 842^e du 8-1-21 au Gely. 4^e Ort. - dem. ext.
in laire.

G.M. 4^e Art. 1^{er} 17/1/21 dossier et fm. ont été transmis à
Mun (E)

Barbenceon - 14-1-21 - ~~ann~~ ext. acte naissance (E)

E 842^e du 17-2-21 à Helden - dem. ext. in laire.

E 842^e du 17-2-21 au 4^e Ort - dem. nous et
not^{es} ext. et les de trois in^{res}, témoins de t.

H. D. H. A. H. le 23. 2. 21 donne 3 adress. témoins (E)

Mun 061/6756 du 12-3-21. dem lieu exact d. 2 (E.E)

EC 6604 du 4-4-21 à Mdn Graunm: croquis
incl^t l'empl^e approx^t de la E^{be}

Mdn. 061/45368, 24-10-21, Transm. en comm.
extraic. matricule, N^o 4863, (E)

E 842^e le 14-11-21 au H.A. d. d. p^r visa témoins

E 842^e le 14-11-21 à Redeberg 2 d. d. p^r visa témoins

E 842^e le 14-11-21 à Barbenceon dem. ext. a. mariage
et certifié de dernière résid^{ce}.

2
Moumier, Achille

L/d^t aux

4^e Artill^{ie} 64 B^{ie} M^e 7863

2494

4^e Artill^{ie} 21/11/21 en retour ol et vice (E)

Ledeberg - 25-11-21 - L. D. D. en retour visées - (H)

Barbençon 25/11/21 milit. n'a pas contracté mariage à
Barbençon il a été rayé pour Malines en 1901, mère rayée
à l'abri le Château France le 24-2-92 (E)

A. E. M. 882/1 du 13-7-21, env. liste donnet. cens^{us} concour^t mil^{it} (K)

E 842^e du 4-1-22 à Malines - dem. cert. de dernière
résidence et c. a. mariage.

Malines, 6-1-22, env. extr. act. mariage. Rayé pour
Mons le 28-2-14. (L)

E 846^e du 30-1-22 à Mons, demi extr. reg^{is}
de la population, relatif au mil^{it}.

Mons le 21-1-22 env. extr. reg. populat^{ion}. (M)

R 9 13^m du 28-2-22 à Mons dossier constitué
en vue de requérir le jug^e déclaratif de décès.

L. N. 1640 du 8-4-22. env. l^{ist} d'inscription en double
n^o 853.14

de Cont. Ep/16. n° 482/1 du 13. 4. 21. envoi
liste laquelle donne conseil^{to} conc. = mil.^{no} (R.)

Demande de déclaration judiciaire de décès
(mouleurs nos 135-136. dds 15. et 16. 5. 22.)

Mds. o.oi° 84526 le 22. 7. 22 le jugem^t déclarat. de t
a été rendu le 22. 7. 22 par le tribunal de epous et a
été transcr. d' les reg^l t. c. de cette ville p. e.

ECA/9434 du 11. 8. 22 à Mds. Avis de jugement
déclaratif des décès